



CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} AVRIL 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 1^{er} avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent FIETIER, Maire.

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER - Sylvie CATTET – Vincent FIETIER - Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – M. Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN - Nathalie LANTENOIS – Frédéric SALVI – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Excusé : M. Guy RENOUD

Pouvoirs : M. Guy RENOUD à M. Vincent FIETIER

M. Vincent FIETIER ouvre la séance du Conseil municipal, il constate que le quorum est atteint.

Procès-verbal de la séance du 18 février 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'une secrétaire de séance

M. Philippe BRECHENMACHER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation du conseil municipal

Le conseil municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du conseil municipal, ainsi que des demandes d'urbanisme (DP, PC et PA)

DEBAT

Présentation du compte administratif (CA) 2020 et du budget primitif (BP) 2021 – Budget principal

M. Vincent FIETIER présente les données budgétaires pour les années 2020 et 2021 à l'aide d'un diaporama (annexe n°1).

A l'issue de cette présentation, un certain nombre de questions ont été posées par les conseillers municipaux :

[Recettes de fonctionnement 2020 – page 2 – annexe 1]

M. Stéphane SAUCE constate que la forêt a généré une recette de 70 000 €.

M. Vincent FIETIER explique que ce chiffre est le virement du budget annexe forêt, donc une grande partie du bénéfice net réalisé en 2020. Les recettes brutes de vente de bois ont été beaucoup plus importantes, mais les frais l'ont été également.

[Dépenses de fonctionnement 2021 – page 8 – annexe 1]

Mme Barbara KURTZMANN demande quelques précisions sur :

⇒ *les frais de bornage.*

M. Vincent FIETIER précise que sont les frais qui seront engagés sur les opérations de vente de biens et de terrains. (Presbytère et salle Tatu, terrain pour la micro-crèche et création d'une parcelle près du Proximarché).

⇒ *les frais de télécommunications.*

M. Vincent FIETIER explique que la Commune ne bénéficie plus des avantages tarifaires du début de contrat. De plus, un récent changement d'opérateur engendre des frais de résiliation. Ces derniers seront pris en charge par le nouvel opérateur (Orange).

Mme Esther VOUILLOT :

⇒ *Pour quelles raisons le budget « transport piscine » de l'école est passé de 2000 € à 4000 € en 2021 ?*

M. Vincent FIETIER répond que le budget 2020 a été voté très tardivement et correspondait à la moitié d'une année car la piscine de Valdahon a été fermée plusieurs mois pour cause de travaux. Mme Annette GIRARDCLOS annonce que la mutualisation du transport avec la Commune de Bouclans n'est plus possible en raison de la distanciation physique dans le car. Cela engendrera des coûts supplémentaires de transport. En tout état de cause, ce ne sont que des prévisions budgétaires qui nous permettront de faire face aux dépenses.

⇒ *La Commune paye-t-elle l'évacuation de tous les déchets ?*

M. Vincent FIETIER répond que tous les déchets recueillis sur la voie publique et dans les bâtiments communaux sont du ressort de la Commune. Mme Esther VOUILLOT nous informe de la possibilité de composter les déchets de la cantine des Francas avec l'aide de l'association Trivial Compost. C'est une idée intéressante car les eaux grasses des Francas représentent un poids de déchets très important.

Mme Barbara KURTZMANN :

⇒ *Qu'est ce qui légitime une baisse importante des coûts en énergie pour 2020 ?*

M. Vincent FIETIER explique que les bâtiments municipaux ont été moins utilisés pour cause de pandémie (fermeture du secrétariat et de l'école pendant le 1^{er} confinement ; très peu d'activités associatives depuis mars 2020). De plus, on est en attente de la facture de 4 000 € (broyage des plaquettes) qui n'a pas été émise sur l'exercice 2020 mais qu'il faudra payer sur 2021.

⇒ *Pourquoi la participation de la Commune au syndicat du plateau baisse-t-elle de 4000 € ?*

M. Vincent FIETIER répond que le contrat de délégation de service public pour la gestion de la crèche a été renégocié entraînant ainsi une diminution de notre participation. M. Frédéric SALVI précise que la baisse est de 30 000 € sur le contrat avec Familles rurales.

M. Frédéric SALVI s'interroge sur :

⇒ *L'augmentation des indemnités des élus*

M. Vincent FIETIER fait ressortir que l'année 2020 a été une année transitoire avec un mandat partiel. Les indemnités des élus ont été votées par le conseil municipal et ne peuvent pas être modifiées.

⇒ *La diminution du budget des Francas dans le cadre de la pandémie*

M. Vincent FIETIER répond que l'activité des Francas ne cessera pas et ne diminuera pas. On est dans l'obligation de maintenir ce service au même titre que l'ouverture des écoles pour accueillir les enfants des personnels prioritaires. Les Francas n'ont pas toujours droit au chômage partiel. Que l'on ait 10 ou 2 enfants ne change rien pour les coûts d'encadrement, mais avec une participation des familles moindre.

[**Ratios** – page 11 – annexe 1]

M. Frédéric SALVI constate que les ratios financiers ne sont pas bons, mais il suppose qu'ils étaient pires avant la renégociation des emprunts.

M. Vincent FIETIER le confirme.

[**Dépenses d'investissement 2021** – page 12 – annexe 1]

M. Stéphane SAUCE demande des précisions sur :

⇒ *la réfection de la cour de la mairie*

M. Vincent FIETIER précise que cette réfection est nécessaire dans le cadre de l'accessibilité de la mairie (personnes à mobilité réduite) et à la salle de la Louvière qui sera beaucoup plus utilisée suite à la vente de la salle Tatu.

⇒ *réalisation d'une aire de jeux pour les enfants*

M. Vincent FIETIER explique qu'une implantation d'une aire de jeux dans l'enclos de la mairie n'est pas réalisable par manque de surface. Ce projet est toujours d'actualité. Une possibilité d'installation à proximité de la future crèche peut être envisagée... à condition que les finances le permettent.

⇒ *La Commune va faire des travaux sur les courts de tennis avec la participation du TLN. Que se passe-t-il si le club de tennis ne peut pas payer ?*

M. Vincent FIETIER convient qu'un désengagement du club pourrait poser un problème, mais il précise qu'il est normal que ce soit la Commune qui engage les travaux car elle est propriétaire des bâtiments. Le TNL s'engage à financer cette rénovation via un fonds de concours, ce qui est confortable pour la Commune. L'état des finances du club ne prête pas à inquiétude.

Mme Nathalie LANTENOIS précise que la mise en accessibilité ne concerne que la mairie. D'autres salles bénéficieront de ces travaux à partir de 2022.

[**Taxe foncière** – page 17 – annexe 1]

M. Vincent FIETIER présente le projet d'augmentation de la taxe foncière élaboré par la commission finances.

M. Stéphane SAUCE évalue cette augmentation à environ 300 € par foyer fiscal.

M. Vincent FIETIER annonce que, d'après un rapide calcul, cette augmentation serait en moyenne de 3 € par mois et par foyer fiscal. Ce chiffre paraît supportable. Il est regrettable d'augmenter les impôts sur les seuls propriétaires, mais c'est désormais l'unique levier financière dont dispose la Commune.

DELIBERATIONS :

Budget principal - Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil municipal,

. Après s'être fait présenter le budget principal primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier du Grand Besançon,

. Après s'être assuré que le Trésorier du Grand Besançon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier du centre de gestion comptable du grand Besançon, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

M. Patrick JEHL précise que ce document est important car il fait état de plusieurs éléments comptables, comme le passif et l'actif de la Commune. Il en profite pour saluer la création d'un service de conseils aux élus au sein de la nouvelle Trésorerie du Grand Besançon.

Approbation à l'unanimité

Budget principal - Vote du compte administratif 2020

Après que le Conseil municipal ait procédé à la désignation de Philippe BRECHENMACHER comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du Conseil municipal pour la mise au vote.

Le compte administratif a été exposé et discuté en commission Finances le 25 mars 2021.

Le Conseil municipal :

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal dressé par le Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2020,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	721 501,45		721 501,45
Recettes	906 632,23	225 041,27	1 131 673,50
RÉSULTAT	185 130,78	225 041,27	410 172,05
Section d'investissement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	279 046,88	234 934,44	513 981,32
Recettes	456 108,71		456 108,71
RÉSULTAT	177 061,83	-234 934,44	-57 872,61
RÉSULTATS CUMULÉS	362 192,61	-9 893,17	352 299,44

Reste à réaliser en investissement :

Dépenses	32 700
Recettes	0

2 - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Vincent FIETIER, Maire, se retire de la salle pendant cette délibération. La procuration de M. Guy RENOUD ne s'applique pas.

Approbation à l'unanimité.

Budget principal - Report et affectation de résultats

Après avoir approuvé le 1^{er} avril 2021 le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, qui présente un résultat excédentaire à la section de fonctionnement d'un montant de 185 130.78 € et un résultat excédentaire à la section d'investissement d'un montant de 177061.83 €,

Vu l'excédent de fonctionnement de 2019 d'un montant de 225 041,27 € reporté au budget de l'exercice 2020,

Vu le déficit d'investissement de 2019 d'un montant de 234 934,44 € reporté au budget de l'exercice 2020,

Vu l'affectation de résultat d'un montant de 231 578,44 € reporté au budget de l'exercice 2020,

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 32 700 € en dépenses et 0 € en recettes,

Le Conseil municipal décide, sur proposition du Maire, de reporter au budget de l'exercice 2021 les résultats du budget principal comme suit :

- Affectation de résultat (compte 1068)..... 90 572,61 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)..... 319 599,44 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) 57 872,61 €

Approbation à l'unanimité.

Vote du taux des taxes directes locales 2021

Le Maire rappelle les taux des taxes directes locales appliqués en 2020 :

- taxe foncière du bâti..... 19,15 %
- taxe foncière du non bâti..... 32,65 %

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation, en cours de suppression. Pour compenser cette perte de revenus, elles percevront la part départementale de la taxe foncière. En 2020, le taux départemental était de 18,08 %, qui s'ajoutera au taux communal (19,15 % en 2020).

Le nouveau taux d'imposition de la taxe foncière bâtie est donc de 37,23 % pour la Commune, sans impact pour les contribuables.

Le taux des taxes foncières a été débattu en commission Finances le 25 mars 2021, qui propose une hausse de 5%.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'augmenter le taux des taxes directes locales en 2021 comme suit :
 - taxe foncière du bâti..... 39,09 %
 - taxe foncière du non bâti..... 34,28 %

Approbation par 14 voix pour, dont 1 pouvoir, et 1 abstention (Mme Sylvie CATTET).

Associations – Attribution des subventions

La majorité municipale souligne son intention de soutenir la vie associative de Nancray, importante pour le village. Malheureusement, elle doit également faire face à une situation financière très difficile depuis plusieurs années (endettement fort et durable, baisse importante

des recettes forestières, trésorerie à conserver, désengagement de l'Etat). Aussi, elle a engagé une gestion rigoureuse des dépenses, dont la réduction drastique des subventions aux associations.

Elle préserve l'aide aux associations par d'autres avantages en nature (mise à disposition à titre gratuit de locaux, de matériels, aide des employés communaux, ...), dont le coût reste une charge communale.

Tout comme l'année dernière, elle a donc décidé de ne pas verser de subventions aux associations, sauf à la bibliothèque municipale (obligatoire) et à la bibliothèque de l'école. Néanmoins, la Commune reste vigilante à la santé des associations du village. Il n'est pas exclu d'intervenir financièrement en cas de besoin impérieux.

Nom de l'association	Subvention proposée 2021
Bibliothèque	1 300 €
Bibliothèque scolaire	200 €

Ainsi, la somme des subventions aux associations s'élève à 1 500 € dans le budget 2021.

Après avoir entendu l'exposé de la conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer les subventions comme détaillé ci-dessus

Mme Esther VOUILLOT ne souhaite prendre part ni au débat ni au vote.

Approbation à l'unanimité.

Budget principal - Approbation du budget primitif 2021

Le Maire expose :

Le budget primitif, qui comprend les reports de l'exercice précédent, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	954 027,00 €	363 740,61 €
Recettes	1 177 147,44 €	363 740,61 €
Résultat	223 120,44 €	0 €

La commission Finances, réunie le 25 mars 2021, a examiné ce budget primitif et a arbitré certaines décisions budgétaires.

Les documents budgétaires, présentés par chapitre, ont été envoyés aux élu-e-s par mail le 26 mars 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif principal voté par chapitre.

Approbation à l'unanimité.

DEBAT

Présentation du compte administratif (CA) 2020 et du budget primitif (BP) 2021 – Budget annexe « exploitation forestière »

M. Vincent FIETIER présente les données budgétaires pour les années 2020 et 2021 à l'aide d'un diaporama (annexe n°2).

Budget annexe « exploitation forestière » - Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil municipal,

. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exploitation forestière de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier du Grand Besançon,

. après s'être assuré que le Trésorier du Grand Besançon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- déclare que le compte de gestion du budget de l'exploitation forestière dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier du centre de gestion comptable du grand Besançon, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Approbation à l'unanimité.

Budget annexe « exploitation forestière » - Vote du compte administratif 2020

Après que le Conseil municipal ait procédé à la désignation de Philippe BRECHEMACHER comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du conseil pour la mise au vote.

Le compte administratif a été exposé et discuté en commission Finances le 25 mars 2021.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget de l'exploitation forestière dressé par le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2020,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	198 356,43		198 356,43
Recettes	191 000,47	56 594,71	247 595,18
RÉSULTAT	-7 355,96	56 594,71	49 238,75
Section d'investissement	Mandats et titres émis	Résultat reporté N - 1	Cumul
Dépenses	39 416,26	33 957,88	73 374,14
Recettes	39 875,88		39 875,88
RÉSULTAT	45,62	-33 957,88	-33 498,26
RÉSULTATS CUMULÉS	-6 896,34	22 636,83	15 740,49

2 - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Vincent FIETIER, Maire, se retire de la salle pendant cette délibération. La procuration de M. Guy RENOUD ne s'applique pas.

Approbation à l'unanimité.

Budget annexe « exploitation forestière » - Report et affectation de résultats

Après avoir approuvé le 1^{er} avril 2021 le compte administratif du budget « exploitation forestière » de l'exercice 2020, qui présente un résultat déficitaire à la section de fonctionnement

d'un montant de 7 355,96 € et un résultat excédentaire à la section d'investissement d'un montant de 459,62 €,

Vu l'excédent de fonctionnement de 2019 d'un montant de 56 594,71 € reporté au budget de l'exercice 2020,

Vu le déficit d'investissement de 2019 d'un montant de 33 957,88 € reporté au budget de l'exercice 2020,

Vu l'affectation de résultat d'un montant de 39 875,88 € reporté au budget de l'exercice 2020,

Le Conseil municipal décide, sur proposition du Maire, de reporter au budget de l'exercice 2021 les résultats comme suit :

- affectation de résultat (compte 1068)..... 33 498,26 €
- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes)..... 15 740,49 €
- report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses)..... 33 498,26 €

Approbation à l'unanimité

Budget « exploitation forestière » - Approbation du budget primitif 2021

Le Maire expose :

Le budget primitif, qui comprend les reports de l'exercice précédent, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	196 400,00 €	65 498,26 €
Recettes	218 740,49 €	65 498,26 €
Résultat	22 340,49 €	0 €

La commission Finances, réunie le 25 mars 2021, a examiné ce budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le budget annexe « exploitation forestière », voté par chapitre.

Approbation à l'unanimité

Durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la GBM (opération d'ordre)

Lors de la séance du 6 avril 2018, le Conseil municipal a accepté le principe de la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement par la délibération n°17-18.

Les attributions de compensation étant assimilées à des subventions d'équipement, les règles de la comptabilité publique prévoient leur amortissement en fonctionnement par une opération

d'ordre. La durée maximale est de 5 ans pour le financement des biens immobiliers, du matériel et des études.

L'attribution de compensation étant reconductible tous les ans, il est proposé de l'amortir sur une seule année, à partir de l'exercice 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Amortir l'attribution de compensation d'investissement en une seule fois, à compter de l'exercice 2021

Approbation à l'unanimité

Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des attributions de compensation d'investissement (opération d'ordre)

Lors de la séance du 6 avril 2018, le Conseil municipal a accepté le principe de la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement par la délibération n°17-18.

Les attributions de compensation étant assimilées à des subventions d'équipement, il est obligatoire de les amortir sur les exercices suivants. La délibération n° 22-21 prévoit que la durée d'amortissement soit d'une seule année.

Pour neutraliser l'impact de cet amortissement, le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 donne la possibilité aux Communes d'opter tous les ans pour un mécanisme de neutralisation d'amortissement par des opérations d'ordre budgétaires.

Ces crédits sont inscrits dans le budget principal 2021 pour le montant de l'attribution de compensation investissement versée en 2020.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De neutraliser, par opérations d'ordre budgétaires, la totalité de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement du montant de 44 381, 06 €

Approbation à l'unanimité

Judo Club de Nancray - Convention de mise à disposition des équipements communaux

Le Judo Club de Nancray est une association proposant la pratique du judo, du taïso et du jujitsu aux habitants de plusieurs villages, dont Nancray. Par son action, elle participe à la vie associative et sportive du village.

La Municipalité souhaite soutenir et encourager ses activités, notamment en mettant à disposition gratuitement certains espaces situés à l'espace du Vaizot.

Aussi, il est envisagé de signer une convention, jointe en annexe de la présente, exposant les droits et obligations des deux parties, la Commune de Nancray et l'association Judo Club de Nancray. Cette convention serait valable trois ans, renouvelable tacitement.

Cette convention a été envoyée par courriel à l'ensemble du Conseil municipal le 26 mars 2021.

Compte tenu des termes de la convention ci jointe, et après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention, joint à la présente, relatif à la mise à disposition d'équipements communaux à titre gratuit entre la Commune et le Judo Club de Nancray ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée et toutes pièces relevant de ce dossier

Approbation à l'unanimité

Questions diverses

⇒ *Réunion avec la Présidente du Grand Besançon Métropole*

M. Vincent FIETIER a rencontré la Présidente du GBM et le Vice-Président chargé des finances pour solliciter une aide de la part de la Communauté urbaine au regard de la situation financière particulièrement critique de la Commune. Il aurait aimé une reconduction de l'aide à la soutenabilité, dont la Commune bénéficie depuis 3 ans pour payer l'attribution de compensation. Il en ressort une impression d'incompréhension. Le même discours est tenu : il faut économiser et vendre du patrimoine, ce que Nancray fait depuis plusieurs années. Pour les aides, rien n'est moins sûr.

Un point positif : la Présidente est enthousiasmée par notre projet de construction d'un bâtiment pour le stockage des plaquettes. Elle appuiera ce projet auprès de la Préfecture.

⇒ *Accès aux équipements publics extérieurs*

M. Vincent FIETIER a reçu un courrier d'un jeune adulte. Ce courrier l'interpellait sur la fermeture du city parc, l'absence de table et de poubelle à proximité de cet espace de jeux. Il s'engageait au nom des jeunes de Nancray à respecter les installations. Le Maire a reçu cette personne le 1 avril 2021.

Lors de cette entrevue, les points suivants lui ont été signifiés :

- la condamnation des accès à toutes les installations sportives a été demandée par la Préfecture. Il est de notre ressort d'appliquer et de faire respecter ces règles. Par contre, il est fait remarquer que les affichages ont été régulièrement arrachés et que les accès ont été forcés par des habitants indécents.

Le city parc a été débloqué dernièrement. Le lendemain, 18 jeunes, dont des majeurs, pratiquaient le football sur cet espace. Rappel des règles : regroupement limité à 6 personnes maximum

- l'ancienne poubelle a été détériorée plusieurs fois ces dernières années, puis elle a été incendiée.

- la table a également été détériorée de façon importante. Elle devenait dangereuse et a dû être démontée.

Devant ces actes d'incivilité, la décision de ne pas les remplacer immédiatement a été prise.

Il a été décidé d'installer une nouvelle table et une poubelle après un temps de discussion avec les jeunes usagers de cet espace. Afin de responsabiliser les utilisateurs, M. Vincent FIETIER a proposé de créer une association de jeunes qui pourrait être l'interlocutrice de la Commune.

M. Stéphane SAUCE rappelle que le même type d'équipement, qui n'a pas été fermé par la Commune d'Osse, est régulièrement utilisé par les jeunes. Le nôtre étant fermé, les jeunes de Nancray vont à Osse.

M. Vincent FIETIER lui répond qu'il est de la responsabilité de chacun de respecter ou pas les règles. Actuellement, les seules activités autorisées avec plus de 6 jeunes sont celles qui sont encadrées. Cela dit, il comprend le malaise de la jeunesse, qui ne peut pas vivre correctement et qui a besoin de se retrouver, faire du sport... Malgré cela, il doit faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

Mme Esther VOUILLOT est d'accord, mais il faut faire attention à ne pas prolonger les interdictions.

Mme Aline GUY-CHAUVILLE souligne l'importance de la communication, en particulier avec les jeunes, même si ce n'est pas facile.

M. Philippe BRECHENMACHER insiste sur la fréquence et la nature des incivilités. Des bouteilles en verre sont retrouvées quasiment tous les lundis sur le site du complexe sportif. Il est dangereux d'y faire du sport, même hors période pandémique.

M. Vincent FIETIER demande au Conseil municipal de réfléchir à l'utilisation du terrain en sable si le club de foot ne l'utilise plus : transfert de l'activité du club de boules, création de terrains de badminton, etc. La Commune entretient cet espace, les agents techniques le dés herbent régulièrement, mais il est peu utilisé.

⇒ Mme Barbara KURTZMANN signale

- Existence d'animaux dans l'isolation de la toiture du Vaizot
- Possibilité de présence de squatteurs dans la maison Manzoni, située Grande Rue.

Le Maire répond que le notaire qui gère la succession a été averti.

- Mauvais état du chemin des Marnes.

M. Vincent FIETIER précise que ce chemin communal est classé dans le domaine privé de la Commune. Cette dernière n'a pas l'obligation de l'entretenir. Il est du ressort des utilisateurs de contribuer à son entretien. Il est nécessaire et urgent de créer une structure, type association foncière, regroupant la Commune et les riverains pour maintenir cette infrastructure en état.

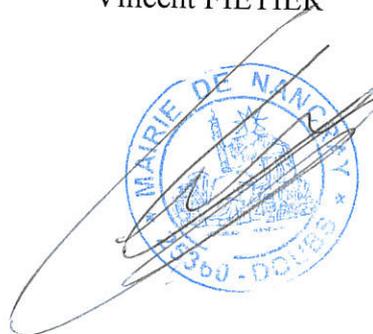
M. Philippe BRECHENMACHER rapporte que la dernière remise en état a nécessité plus de 20 tonnes de « tout venant » et 3 jours de travail pour deux employés communaux. Moins d'un mois plus tard, la voirie est déjà dégradée.

La séance du conseil est levée à 22h45.

Le Secrétaire de séance
Philippe BRECHENMACHER



Le Maire
Vincent FIÉTIER





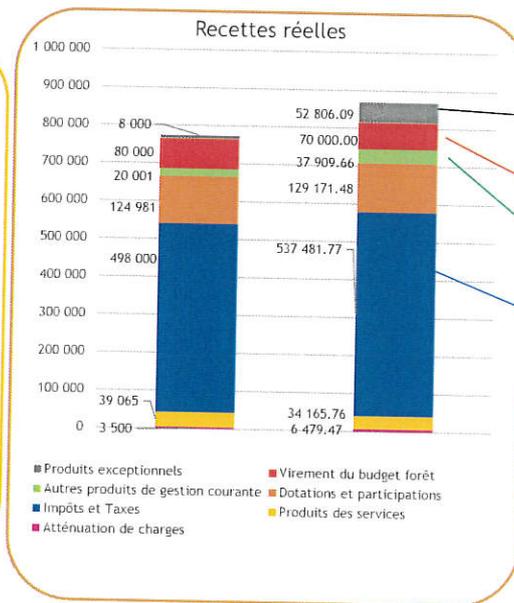
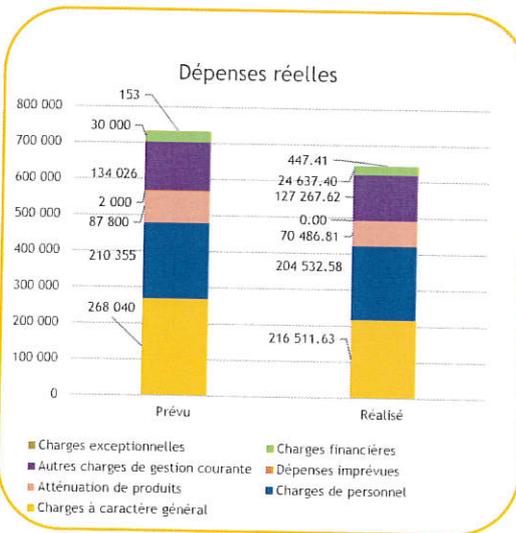
Situation financière communale

Budget principal

Réalisé en 2020
 Comparaison depuis 2014
 Prévus en 2021
 Zoom sur des dossiers importants

Données budgétaires complètes disponibles en mairie
 Pour plus d'informations ou d'explications, n'hésitez pas à nous contacter

CA 2020 - fonctionnement



Comparaison :
 budget prévisionnel / réalité

- vente terrain rue des pins
- + remboursement assurance
- recettes forestières
- + locations de salle
- + certains impôts imprévisibles

Prévisions prudentes :

- Sur-évaluation des dépenses pour faciliter la gestion
- Sous-évaluation des recettes pour ne pas avoir de mauvaises surprises

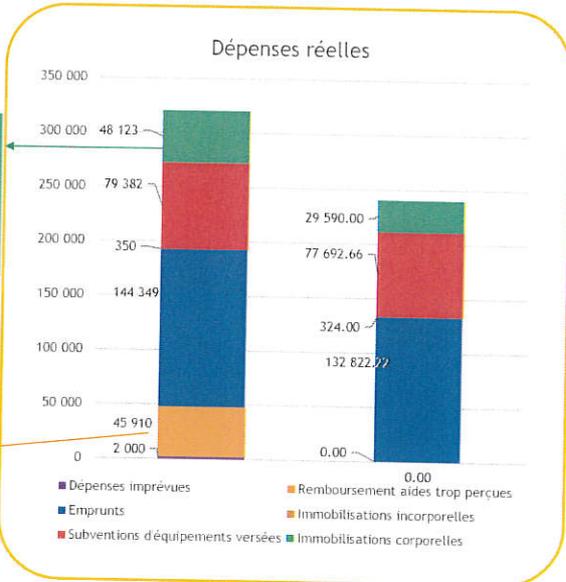
Résultat de fonctionnement 2020	Recettes	Dépenses	Résultat
	1 131 673 €	880 462 €	251 211 €

CA 2020 - investissement

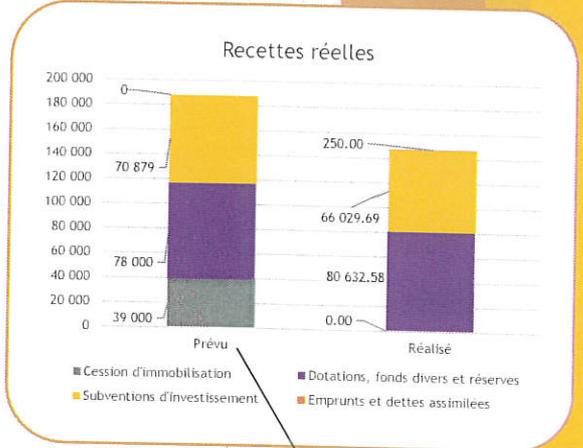
Comparaison : budget prévisionnel / réalité

Travaux en 2020 :
 . Accessibilité mairie (- 12 K€ par rapport au prévu)
 . Petits travaux reportés en 2021

Remboursement au TLN reporté en 2021



Résultat d'investissement 2020	Recettes	Dépenses	Résultat
	615 069 €	546 681 €	68 388 €



vente du terrain rue des pins

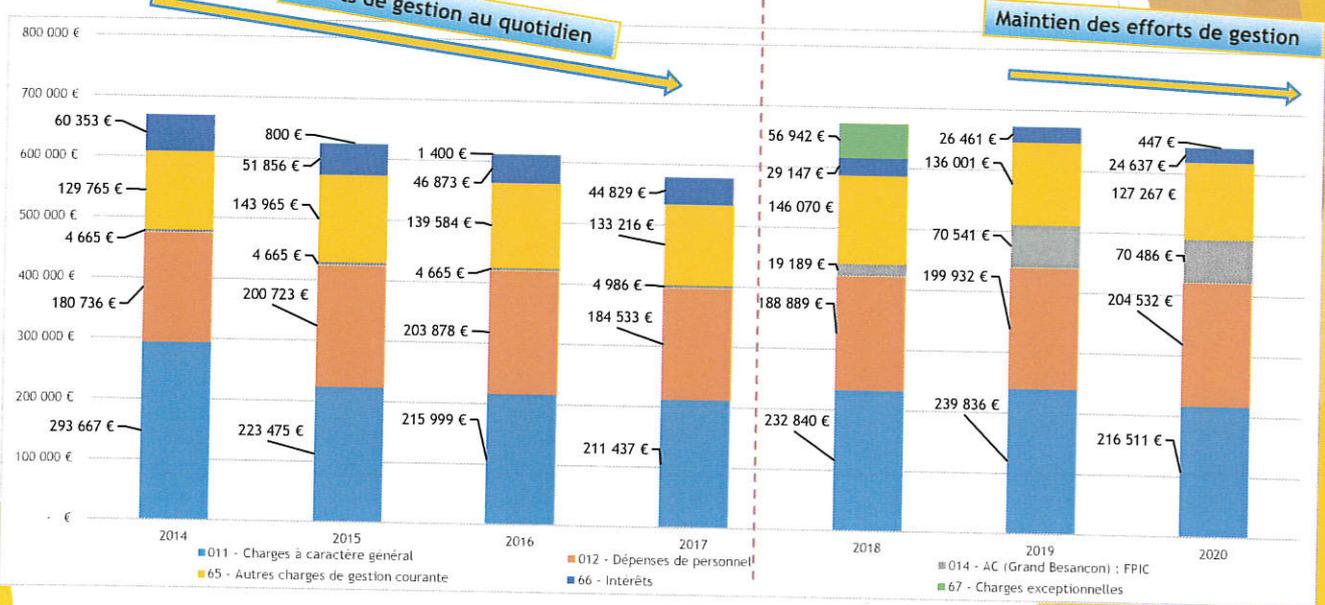
Rétrospective (2014-2020) - dépenses fonctionnement

Où est allé l'argent ?

Nouvelles charges depuis 2018 :
 - Instruction des autorisations du droit des sols (désengagement de l'Etat)
 - Transfert de compétences au Grand Besançon

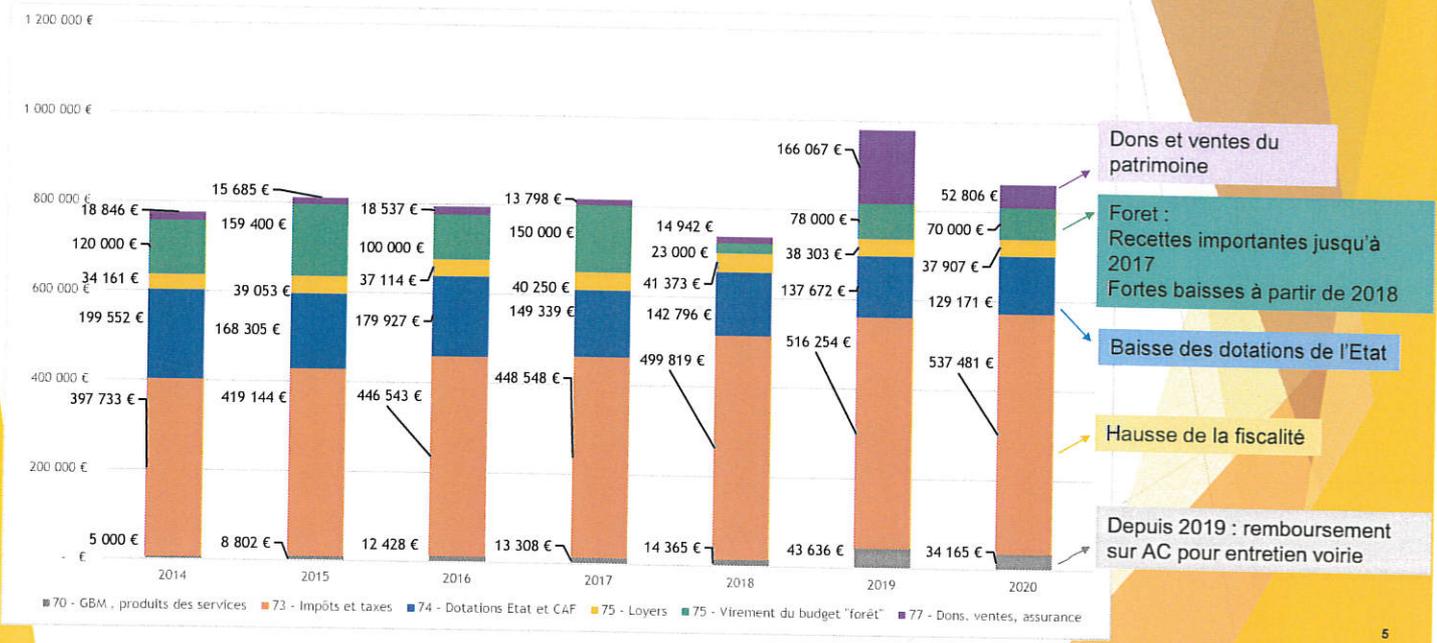
Efforts de gestion au quotidien

Maintien des efforts de gestion



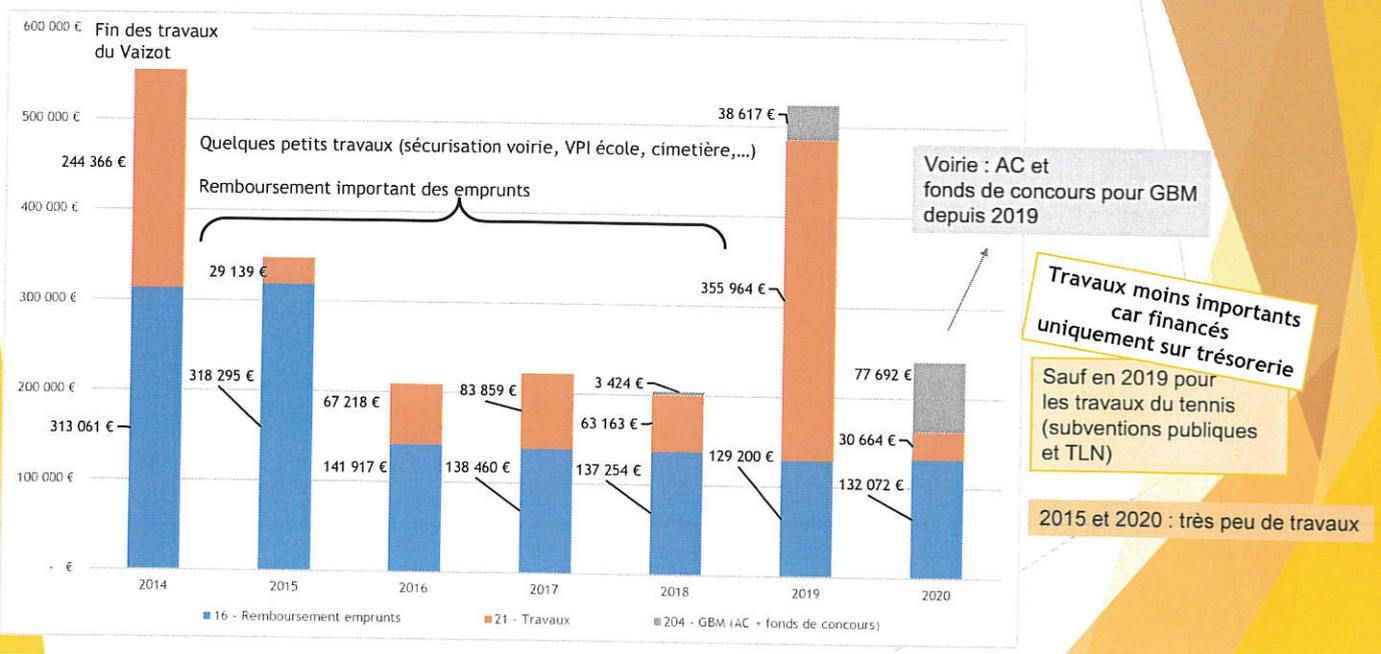
Rétrospective (2014 -2020) - recettes fonctionnement

D'où est venu l'argent ?



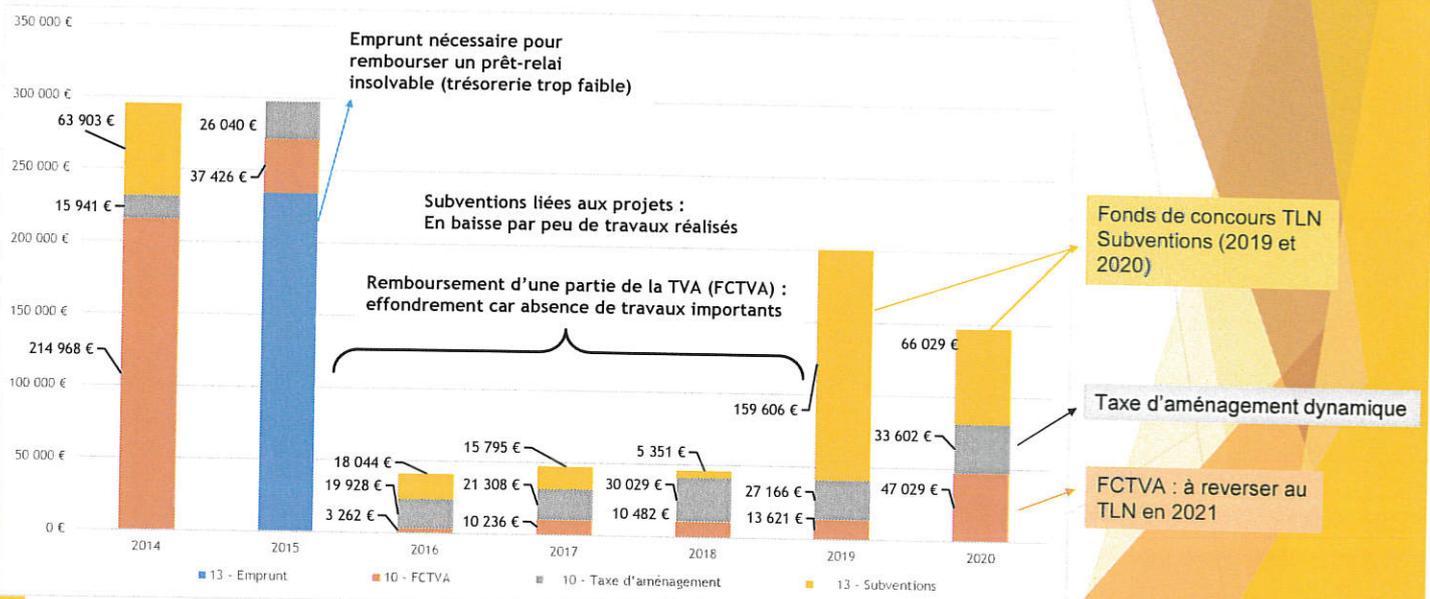
Rétrospective (2014 -2020) - dépenses investissement

Où est allé l'argent ?



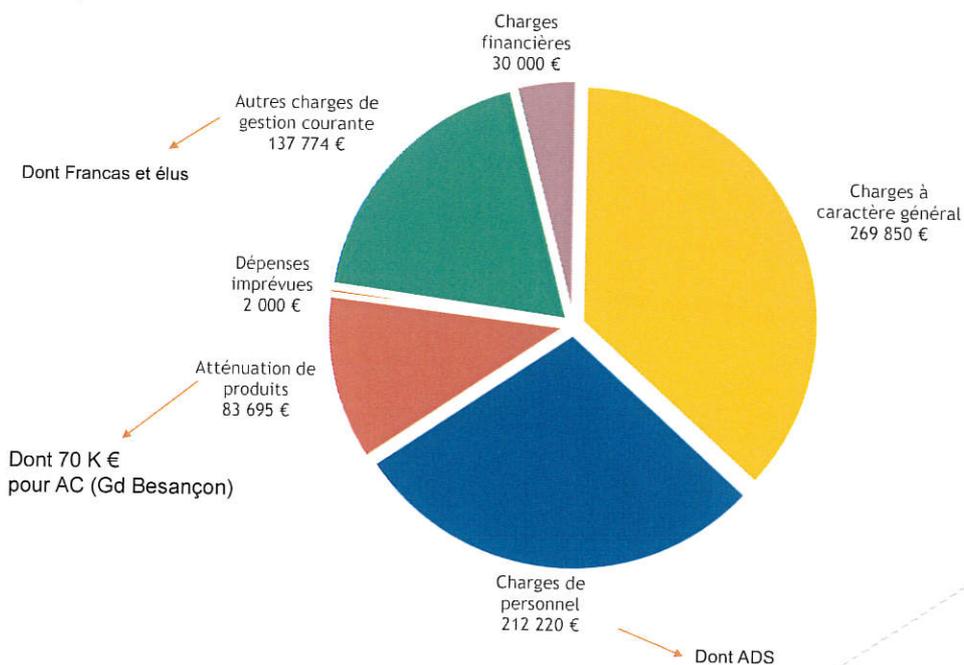
Rétrospective (2014 -2020) - recettes investissement

D'où est venu l'argent ?



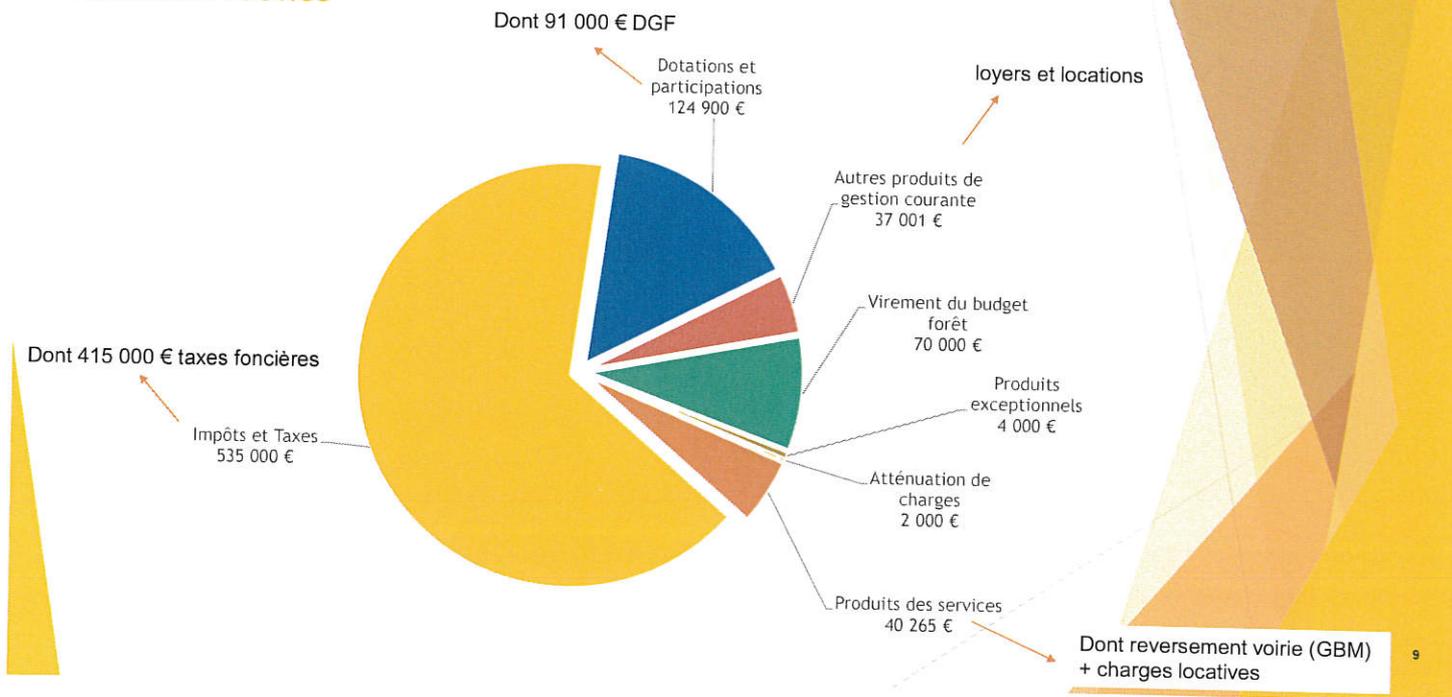
BP 2021 (prévu) - fonctionnement

Dépenses réelles



BP 2021 (prévu) - fonctionnement

Recettes réelles



BP 2021 (prévu) - fonctionnement

Dépenses

CPTÉ	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
011	Charges à caractère général	239 836 €	216 512 €	269 850 €
012	Charges de personnel	199 932 €	204 532 €	212 220 €
014	Atténuation de produits	70 541 €	70 487 €	83 695 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	2 000 €
65	Autres charges courantes	136 000 €	127 268 €	137 774 €
66	Charges financières	26 460 €	24 637 €	30 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	447 €	0 €
	Total des dépenses réelles	672 771 €	643 883 €	735 539 €
042	Opérations d'ordre entre sections	93 023 €	77 618 €	44 382 €
	Total des dépenses d'ordre	93 023 €	77 618 €	44 382 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCT.	765 794 €	721 501 €	779 921 €
023	Virement à section inv	87 504 €	158 961 €	174 106 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCT.	953 298 €	880 462 €	954 027 €

Recettes

CPTÉ	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
013	Atténuation de charges	1 530 €	6 479 €	2 000 €
70	Produits des services	43 635 €	34 166 €	40 265 €
73	Impôts et Taxes	516 254 €	537 482 €	535 000 €
74	Dotations et participations	137 672 €	129 171 €	124 900 €
75	Autres produits courante	38 303 €	37 910 €	37 001 €
7551	Virement du budget forêt	78 000 €	70 000 €	70 000 €
77	Produits exceptionnels	166 067 €	52 806 €	4 000 €
	Total des recettes réelles	981 463 €	868 014 €	813 166 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €	38 618 €	44 382 €
	Total des recettes d'ordre	0 €	38 618 €	44 382 €
	TOTAL RECETTES DE FONCT.	981 463 €	906 632 €	857 548 €
002	Excédent antérieur reporté	240 950 €	225 041 €	319 599 €
	TOTAL RECETTES DE FONCT.	1 222 413 €	1 131 673 €	1 177 147 €

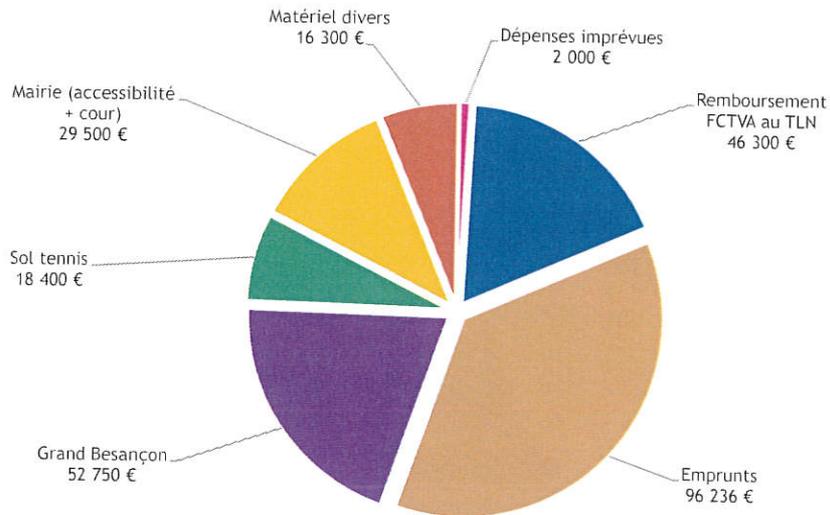
BP résultat de fonctionnement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	1 177 147 €	954 027 €	223 120 €

	Prévu 2021
Epargne gestion : recettes gestion - dépenses gestion (fonctionnement sans intérêts)	103 627 €
Epargne brute : épargne de gestion - intérêts dette	73 627 €
Epargne nette : épargne brute - remboursement capital dette	-22 609 €

La Commune puise dans ses réserves pour rembourser les emprunts.
Elle devra ensuite payer les dépenses d'investissement, toujours en puisant dans ses réserves.

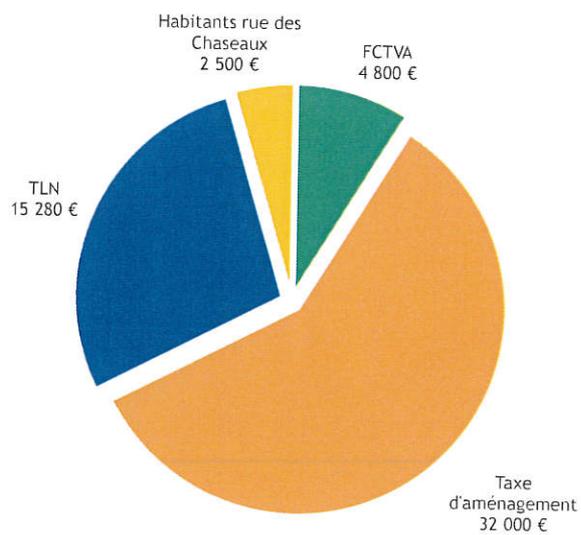
BP 2021 (prévu) - investissement

Dépenses réelles



BP 2021 (prévu) - investissement

Recettes réelles



BP 2021 (prévu) - investissement

Dépenses

CPTÉ	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
020	Dépenses imprévues	0 €	0 €	2 000 €
13	Rembst aides trop perçues	455 €	0 €	46 300 €
16	Emprunts	129 199 €	132 822 €	96 236 €
20	Immobilisations incorporelles	495 €	324 €	0 €
204	Subventions versées	38 617 €	77 693 €	52 750 €
21	Immobilisations corporelles	355 011 €	29 590 €	31 500 €
Total des dépenses réelles		523 780 €	240 429 €	228 786 €
040	Opérations entre sections	0 €	38 618 €	44 382 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre		0 €	38 618 €	44 382 €
TOTAL DEPENSES D'INV.		523 780 €	279 047 €	273 168 €
Restes à réaliser (RAR) 2019		67 523 €	33 300 €	32 700 €
Total des dépenses + reports		591 303 €	312 347 €	305 868 €
001	Résultat antérieur reporté	149 773 €	234 934 €	57 872 €
TOTAL DES DEPENSES D'INV.		741 076 €	547 281 €	363 740 €

Recettes

CPTÉ	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
024	Cession d'immobilisation	0 €	0 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 788 €	80 632 €	36 800 €
13	Subventions d'investissement	159 606 €	66 030 €	17 780 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	250 €	0 €
Total des recettes réelles		200 394 €	146 912 €	54 580 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	77 618 €	44 382 €
041	Opérations patrimoniales	93 023 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre		93 023 €	77 618 €	44 382 €
TOTAL RECETTES D'INV.		293 417 €	224 530 €	98 962 €
1068	Affectation de résultat	145 201 €	231 578 €	90 572 €
Total des recettes		438 619.52 €	456 108 €	189 534 €
Restes à réaliser		70 879 €	0 €	0 €
Total des recettes + reports		509 498 €	456 108 €	189 534 €
021	virement de la section de fonct.	187 504 €	158 961 €	174 106 €
TOTAL DES RECETTES D'INV.		697 002 €	615 069 €	367 740 €

BP résultat d'investissement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	363 740 €	363 740 €	0 €

13

Quelques focus

- Impact de la crise sanitaire
- Réforme des taxes locales
- Gestion de la voirie par le Grand Besançon
- Travaux
- Indemnités des élu-e-s
- Imprévisibilité des recettes de la forêt
- Accessibilité des bâtiments publics
- Dette

14

Impact de la crise sanitaire

Dépenses

- ▶ Baisse de consommation des énergies pendant le confinement (électricité, fuel,...)
- ▶ Stabilité de la prestation du ménage des locaux (négociation)
- ▶ Hausse des achats de produits ménagers
- ▶ Hausse du recours aux remplacements de personnel

Recettes

- ▶ Stabilité des recettes de location de la salle du Vaizot (grâce aux lotos)
- ▶ Hausse des remboursements des salaires du personnel absent

Taxe foncière

Suppression de la taxe d'habitation

En compensation : transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties

		2020	2021	Explications	Impact pour les contribuables	Impact pour la Commune
Sans changement (bâti)	Taux communal	19.15 %		19.15 + 18.08	Neutre	374 534 €
	Taux départemental	18.08 %	37.23 %	Compensation fin TH		
- 4 395 € par rapport à 2020						
Sans changement (non bâti)	Taux communal	32.65 %	32.65 %			22 463 €
Avec hausse des taux	Taxe foncière bâtie		39.09 %	Proposition de la	Hausse de 5 %	393 245 €
	Taxe foncière non bâtie		34.28 %	Commission Finances	Hausse de 5 %	23 584 €

Voirie : gestion par le Grand Besançon

Coûts et apports en 2020

Fonctionnement

Combien ça coûte à la Commune ?	
Attribution de compensation	+ 51 245 €
Eclairage public (consommation et entretien)	- 15 099 €
Reste à GBM (5% hors éclairage public)	dont 2 231 €
Reversement pour l'entretien courant (95 % hors éclairage public)	- 33 915 €

Qui fait le travail ?	
Eclairage public	GBM
5 % travaux divers (feux tricolores, élagage, achat panneaux,...)	GBM
95% entretien courant de la voirie	Commune

Investissement

Combien ça coûte à la Commune ?	
Attribution de compensation	44 381€

Quels travaux ont été réalisés ?	
Rue de Vaire	

Travaux (2019 et 2020)

► Sans apport financier la Commune :

Bâtiment du tennis (TLN ; subventions Etat, Département et Région)
Terminus du bus (Grand Besançon)

► Financement partiel ou indirect (avec le Grand Besançon) :

Rue des groseilliers
Cheminement longeant le cimetière
Rue de Vaire

► Financés par la Commune :

Accessibilité de la mairie

Indemnités des élu-e-s

Fonction	Nb	Indemnité brute / an / pers	Maximum brut autorisé / an	Indemnité nette / an / pers
Maire	1	18 202.32 €	24 083.04 €	15 745.08 €
Adjoint-e	3	7 000.92 €	9 241.17 €	6 055.80 €
Conseiller-e délégué-e	2	2 800.32 €		2 422.32 €

Enveloppe annuelle (brut) : 44 805.72 €

Les recettes imprévisibles de la forêt

- ▶ Prévisions du plan d'aménagement de l'ONF :
 - Baisse du volume d'exploitation (diminution structurelle des recettes)
- ▶ Contexte environnemental
 - dégrade la santé des arbres + augmente le volume de bois à couper :
 - Scolytes (résineux principalement)
 - Maladies (hêtres, frênes)
 - Stress hydrique
- ▶ Coupes massives et prématurées
- ▶ Le marché du bois reste incertain :
 - Surabondance de bois à vendre
 - Imprévisibilité des prix

- Recettes stables pour l'instant
- Nouvelles dépenses d'exploitation très importantes
- Marges souvent très faibles
- + Manque à gagner pour l'avenir

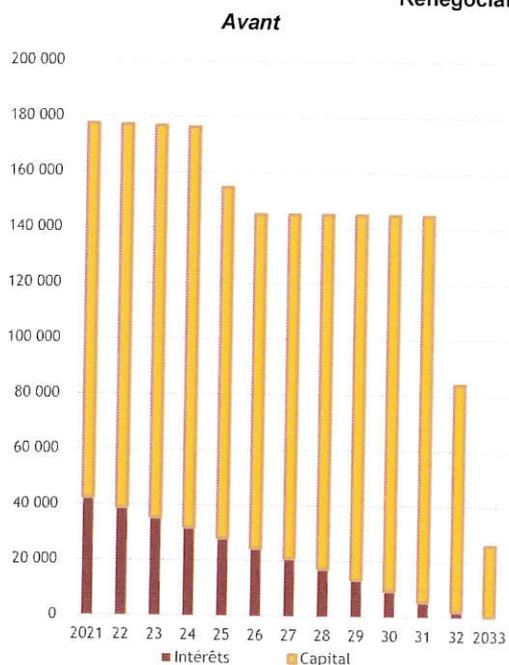
Prévisions très aléatoires

Accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite

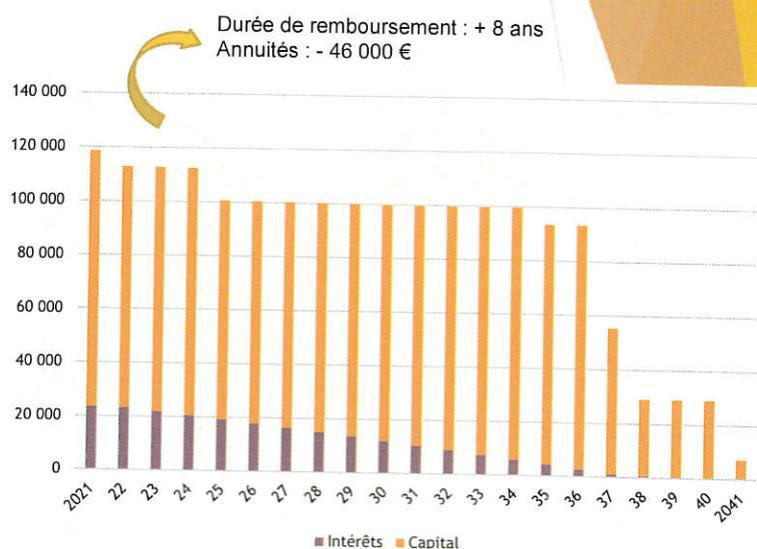
- ❖ **2019** : Début des travaux prévus :
Électricité (3 800 € TTC)
- ❖ **2020** : Continuation :
Circulation intérieure (6 943 € TTC)
Mobilier (1 231 € TTC)
Rampe extérieure (8 135 € TTC)
- ❖ **2021** : Fin :
Toilettes du rez-de-chaussée (11 600 € TTC)

Dettes - Poids des emprunts

Renégociation des contrats en 2020



Après

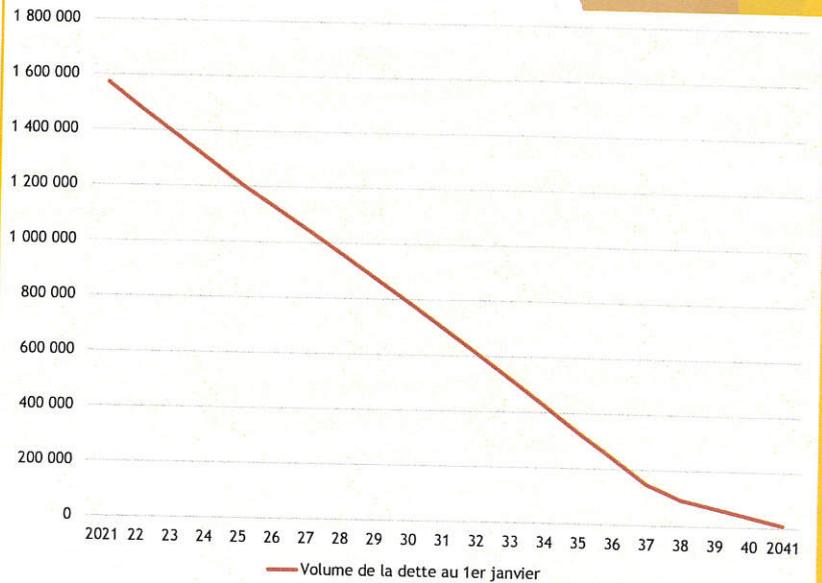
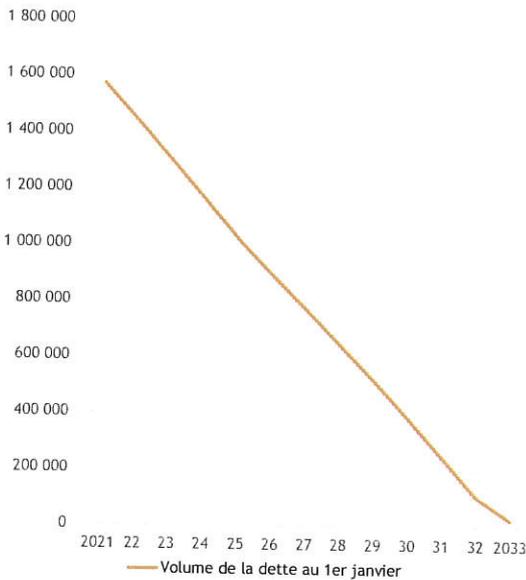


Dettes - Profil d'extinction

Renégociation des contrats en 2020

Avant

Après



23

ANNEXE N° 2



Budget annexe Exploitation forestière

Réalisé 2020 (compte administratif)

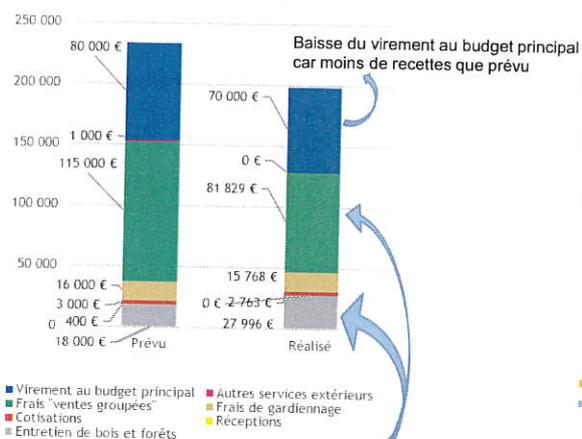


Données budgétaires complètes disponibles en mairie
Pour plus d'informations ou d'explications, n'hésitez pas à nous contacter

FORÊT – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

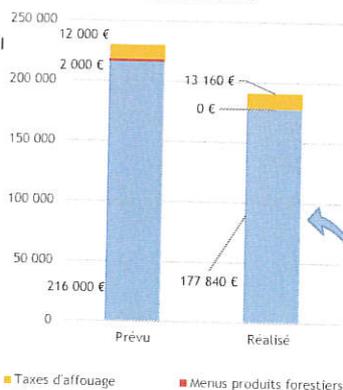
Fonctionnement

Dépenses réelles



Nouvelles dépenses pour vendre le bois en surplus et/ou malade (ventes groupées...)

Recettes réelles



Vente de bois :
recettes similaires aux dernières années
volume beaucoup plus important car bois malade vendu beaucoup moins cher

Résultat de fonctionnement 2020	Recettes	Dépenses	Résultat
	247 595 €	234 356 €	13 239 €

Comparaison :
budget prévisionnel / réalité

Investissement

Dépenses	Travaux forestiers	39 416 €
Recettes	Virement interne	36 000 €

Résultat d'investissement 2020

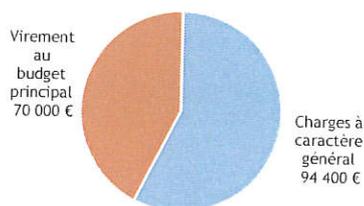
Recettes	Dépenses	Résultat
75 876 €	79 292 €	-3 416 €

25

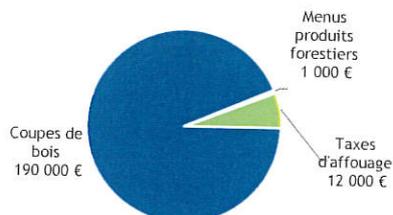
FORÊT – BUDGET PRIMITIF 2021

Fonctionnement

Dépenses réelles



Recettes réelles



Résultat de fonctionnement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	218 740 €	196 400 €	22 340 €

Investissement

Dépenses	Travaux forestiers	32 000 €
Recettes	Virement interne	32 000 €

BP Résultat d'investissement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	65 498 €	65 498 €	0 €

26

FORÊT – BUDGET PRINCIPAL 2021

Fonctionnement

Dépenses

CPTE	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
011	Charges à caractère général	49 744 €	128 356 €	94 400 €
65	Autres charges gest ^e courante	78 000 €	70 000 €	70 000 €
66	Charges financières	116 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles	127 860 €	198 356 €	164 400 €
023	Virement à section inv		36 000 €	37 918 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCT.		234 356 €	202 318 €

Recettes

CPTE	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
70	Produits des services	202 917 €	191 000 €	203 000 €
	Total des recettes réelles	202 917 €	191 000 €	203 000 €
002	Excédent antérieur reporté		56 595 €	15 740 €
	TOTAL RECETTES DE FONCT.		247 595 €	218 740 €

Résultat de fonctionnement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	218 740 €	196 400 €	22 340 €

Investissement

Dépenses

CPTE	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
16	Emprunts	2 876 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	31 081 €	39 416 €	32 000 €
	Total des dépenses réelles	33 957 €	39 416 €	32 000 €
	Restes à réaliser		5 918 €	0 €
001	Résultat antérieur reporté		33 958 €	33 498 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INV.		79 292 €	71 416 €

Recettes

CPTE	LIBELLE	Réalisé	Réalisé	Prévu
		2019	2020	2021
1068	Affectation de résultat	42 009 €	39 875 €	33 498 €
	Total des recettes	42 009 €	39 875 €	33 498 €
021	virement de section de fonct.		36 000 €	32 000 €
	TOTAL DES RECETTES D'INV.		75 875 €	71 416 €

Résultat d'investissement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	65 498 €	65 498 €	0 €

27

ANNEXE N°3



BUDGET ANNEXE

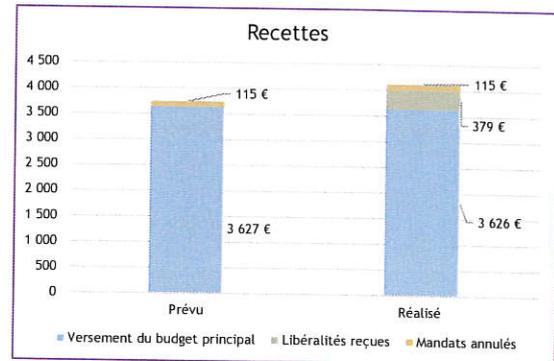
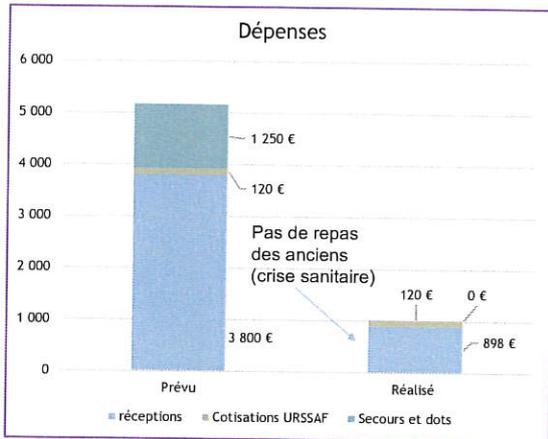
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réalisé 2019 (compte administratif)

28

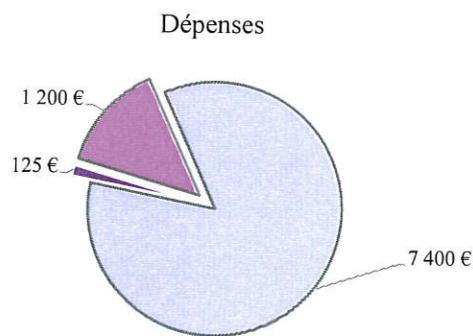
CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - FONCTIONNEMENT

Comparaison :
budget prévisionnel / réalité

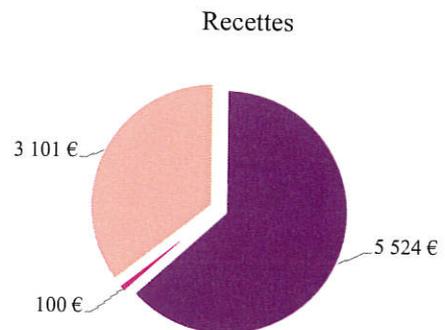


Résultat réel de fonctionnement 2020	Recettes	Dépenses	Résultat
	5 548 €	1 018 €	4 530 €

CCAS - BUDGET PRIMITIF 2021 - FONCTIONNEMENT



- Anciens (bons d'achat 2020 et colis/repas 2021)
- Cotisations URSSAF
- Secours et dots



- Versement du budget principal
- Dons
- Résultats années antérieures

Résultat de fonctionnement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	8 725 €	8 725 €	0 €